

Le Combat Social FO 49



N°3 — mars 2009
 Prix : 1,00 €

Mensuel de l'Union Départementale
 C.G.T. Force Ouvrière du Maine et Loire

Sommaire

Editorial.....	1
Déclaration de Max Evariste, secrétaire général de l'UD FO de Guadeloupe .	2
Déclaration des UD des départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 60, 72, 85.....	2
200 € pour tous, une revendication légitime et réaliste.....	2
Fin de la grève en Guadeloupe	3
Le FMI conditionne ses aides à la baisse des salaires de la Fonction Publique	3
Retraites : le dossier n'est pas clos.....	4
170 salariés de la santé et du médico-social devant la préfecture le 5 mars	5
« Les français restent très attachés à l'hôpital public ».....	5
L'UD FO Informe.....	6
Tract et affiche pour le 19 mars	7
Affiche 19 mars.....	8



EDITORIAL

Daniel Juret,
 Secrétaire général de l'UD-FO
 du Maine et Loire

Etiquette
 Adresse Adhérent

C'EST LE MOMENT !

Après 44 jours de grève en Guadeloupe, le gouvernement a été contraint de garantir l'accord sur les revendications, dont 200 € d'augmentation des salaires jusqu'à 1,4 fois le SMIC, une augmentation de 6 % pour les salaires de 1,4 à 1,6 fois le SMIC et un minimum de 3 % au-delà.

Le gouvernement a finalement accepté ce qu'il refusait auparavant ! Martinique, Réunion, projets de décrets dans l'enseignement supérieur... C'est aujourd'hui incontestable : le gouvernement commence à reculer devant la force des salariés organisés dans le cadre de la grève !

C'est un fait : la grève jusqu'à satisfaction des revendications, c'est efficace !

C'est dans cette situation que, dans de nombreux secteurs professionnels les revendications s'affirment pour sauver les emplois par le gel des licenciements, pour défendre et améliorer le pouvoir d'achat des salaires avec 200 € pour tous, pour défendre les droits collectifs et les services publics.

L'aggravation de la crise, l'entêtement du gouvernement à refuser les revendications, mais aussi les premiers reculs imposés conduisent aujourd'hui à monter la pression d'un cran !

Organisées depuis de nombreux mois, les journées d'action à répétition (toutes les 6 semaines) ont montré leurs limites et leur inefficacité.

Aujourd'hui nous disons simplement :

Oui il faut organiser la mobilisation dans le cadre de la grève le jeudi 19 mars, la plus massive possible,

Oui, si le gouvernement persiste à refuser nos revendications, alors, le 19 au soir, sera posée, à tous les niveaux la question de la grève jusqu'à satisfaction.

C'est ce qu'il faut préparer dans les entreprises et les administrations.

Connectez-vous au site de
 l'UD FO 49

<http://fo49.neuf.fr>

Angers, le 9/03/2009

L'ACTION SYNDICALE

Déclaration de Max EVARISTE (photo ci-contre)
secrétaire général de l'Union Départementale
Force Ouvrière de la Guadeloupe



« La métropole devrait prendre exemple sur nous. Je sais que le 19 mars, il y a un appel à la grève en métropole. L'idéal ce serait de faire une grève générale, car les grèves saute-mouton, ça ne rapporte pas grand chose »

Max Evariste, sur France Info, le 5 mars 2009.

Déclaration des Unions Départementales C.G.T. Force Ouvrière du Calvados, des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe et de la Vendée

La grève ça paie !

Les Unions Départementales C.G.T. Force Ouvrière du Calvados, des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe et de la Vendée ; réunies à NANTES le vendredi 6 mars 2009 :

- **saluent** l'immense victoire de la grève générale de 44 jours qui a arraché en Guadeloupe, les revendications avancées par le LKP, en particulier l'augmentation de 200 euros nets mensuels
- **apportent** leur soutien aux camarades martiniquais et réunionnais engagés dans la grève.

LA GRÈVE ÇA PAYE !

La leçon est dans toutes les têtes !

Le gouvernement et le patronat seraient bien inspirés de prendre la mesure d'une situation insupportable pour les salariés et de satisfaire les revendications suivantes pour lesquelles les 12 UD avec leur confédération appellent

le jeudi 19 mars à la grève interprofessionnelle et aux manifestations :

- **Augmentation générale des salaires, minima sociaux et retraites**
- **Moratoire (gel) des licenciements**
- **Abrogation de la loi Travail**

Emploi et Pouvoir d'Achat (TEPA)

- **Arrêt de la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P) et des suppressions d'emploi dans la fonction publique**

Nantes, le 6 mars 2009.

Le même 6 mars, les mêmes UD adoptaient un communiqué commun dans lequel elles « considèrent, au lendemain de la remise du rapport du « Comité Balladur » portant réforme des collectivités locales, qu'il s'agit d'une nouvelle étape dans le démantèlement de l'Etat Républicain. »

Le texte intégral de ce communiqué est consultable sur le site de l'UD: <http://fo49.neuf.fr>

200 € pour tous !

Force Ouvrière
Union Départementale du Maine et Loire

200 euros pour tous : Une revendication parfaitement légitime... :

200 €, c'est la perte de pouvoir d'achat d'un salaire moyen depuis 2000.

... et parfaitement réaliste :

200 € par mois pour 20 millions de salariés, c'est **48 milliards d'euros** par an, or :

- ▶ La somme injectée pour les banques par l'état en 2008, c'est **360 milliards d'euros** (Les Echos, 6/01/09).
- ▶ Les bénéfices distribués aux actionnaires sous forme de dividendes par les entreprises du CAC 40 en 2008 c'est **54,2 milliards d'euros**. (Le Figaro, 13/02/2009)

Fin de la grève en Guadeloupe Revendications précises, unité d'action, grève générale : un cocktail gagnant pour les revendications !

Le LKP et le préfet de Guadeloupe ont signé le 4 mars un accord appelant "à la reprise de l'activité normale" en Guadeloupe, après **44 jours de grève générale**.

Avant d'aller signer, les responsables du collectif ont lu aux centaines de salariés rassemblés les principaux points de l'accord, approuvés par « acclamations ».

Ce texte, extrêmement détaillé, compte 165 articles, et traite de sujets aussi divers que le prix de la baguette, l'embauche d'enseignants ou l'octroi de billets d'avions à prix

réduits. Il récapitule les avancées obtenues depuis le dépôt, le 20 janvier, des 146 revendications du LKP pour accroître le pouvoir d'achat. L'accord "Jacques Bino", signé par des organisations patronales mais refusé par le MEDEF et la CGPME qui prévoit une augmentation de 200 euros des bas salaires, lui est annexé.

A la demande de l'Union Départementale FO de la Guadeloupe, la confédération FO a demandé au ministre du travail qu'il réunisse sans attendre la commission nationale de la négociation collective



pour que cet accord puisse être étendu à toutes les entreprises.

Max Evariste, secrétaire général de l'UD FO de la Guadeloupe, avait indiqué que sinon les salariés iraient "d'entreprise en entreprise" pour faire signer l'accord qui a notam-

ment été rejeté par le Medef.

Le paiement des jours de grève est laissé à la négociation.

Revendications précises, unité d'action, grève générale : un cocktail gagnant pour les revendications !

Lu dans « Le Monde » du 9 Mars Le FMI conditionne ses aides à des baisses de salaires dans la fonction publique

A la suite des décisions du gouvernement OBAMA de conditionner les aides à l'industrie automobile à la réduction des salaires, le FMI dirigé par Dominique STRAUSS-KHAN conditionne ses aides à certains pays au fait qu'ils réduisent les salaires des fonctionnaires « dans le cadre de l'assainissement de leurs finances publiques » (sic) précise **Le Monde** du 9 mars 2009.

- 7 % en Irlande, - 15 % en Lettonie, suppression du 13ème mois en Hongrie

L'Irlande (« contre l'avis des syndicats », précise Le Monde...) a décidé de réduire les salaires des fonctionnaires de 7 %.

La Lettonie a imposé de son côté une baisse de 15 %.

La Hongrie a supprimé le 13ème mois dans la fonction publique.

L'article se poursuit ainsi :

« En accord avec les autorités européennes, la réduction des dépenses de la fonction publique figure parmi les principales demandes du FMI quand il prête de l'argent aux pays aux abois.

« La baisse des salaires dans la fonction publique est ... de nature à alimenter la grogne sociale » commente l'honorable journal.

C'est peu dire : A Dublin, 120 000 manifestants - un record - ont protes-

té avec leurs syndicats le 21 février contre la décision du gouvernement d'attaquer les salaires des fonctionnaires. En Lettonie, le « plan d'austérité » a entraîné la chute du gouvernement, après de violentes manifestations à Riga.

Ainsi, le FMI et les autorités européennes, après que des milliards de dollars et d'euros ont été versés aux spéculateurs, veulent que les gouvernement continuent d'affamer les peuples en leur faisant payer la crise !

Nous reste-t-il d'autre choix que la grève jusqu'à satisfaction, comme en Guadeloupe, pour faire pièce aux affameurs ?

RETRAITES : LE DOSSIER N'EST PAS CLOS (SUITE)

NOUVEAUX COUPS BAS !

Nous indiquions dans le précédent numéro de « *Combat Social* » que d'une part le MEDEF remettait en cause la retraite à 60 ans dans les négociations sur l'ARCO et l'AGIRC, et que d'autre part le parlement avait chargé le COR de « réfléchir » à des modifications radicales du calcul des retraites de base. De nouveaux coups sont portés aux retraites.

Les majorations de pension pour enfants dans la fonction publique dans le collimateur

L'égalité homme-femme impose d'étendre aux fonctionnaires masculins les avantages concédés aux

mères de 3 enfants. Pour le gouvernement, la solution est simple : s'appuyant sur les travaux du COR, il compte bien remettre en cause les majorations pour les hommes et les femmes. Egalité, quand tu nous tiens...

L'Allocation Equivalent Retraite (AER) supprimée !

La loi de finances pour 2008 a supprimé l'Allocation Equivalent Retraite à compter du 1er janvier 2009.

Cette allocation visait les allocataires de l'assurance chômage en fin de droit, de moins de 60 ans ayant acquis 160 trimestres d'assurance vieillesse.

Ainsi, plus de 68 000 personnes se retrouveront en 2009 sans autres ressources que l'Allocation Spécifique de Solidarité, quand elles en remplissent les conditions d'attribution, sinon, reste le RMI !

Force Ouvrière estime qu'il ne faut pas pousser dans une plus grande précarité, une catégorie de salariés dont les perspectives d'emploi sont très limitées.

Une pétition pour exiger le rétablissement de l'AER

La CGT-FO demande donc le rétablissement de l'Allocation Equivalent Retraite. FO lance une pétition nationale qui peut être signée sur le site de la confédération : www.force-ouvriere.fr

LA PÉTITION DE LA CGT-FO

Pétition

Avec Force Ouvrière pour le rétablissement de l'Allocation Equivalent Retraite

L'allocation Equivalent Retraite a été supprimée le 1er janvier 2009.

Cette aide permettait aux allocataires de l'assurance chômage en fin de droit et de moins de 60 ans ayant acquis 160 trimestres d'assurance vieillesse de percevoir une allocation et de pouvoir vivre dignement jusqu'à l'âge de la retraite.

Plusieurs dizaines de milliers de personnes sont donc privées de cette allocation à compter du 1er janvier 2009, sans autres ressources que l'ASS ou le RMI, si elles en remplissent les conditions d'attribution.

Dans un contexte économique fortement dégradé et avec des perspectives d'emploi très faibles, notamment pour les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, le rétablissement de l'AER est une urgence sociale.

Ne faisons pas des seniors, les grands oubliés de la crise.

Ensemble, demandons le rétablissement de l'Allocation Equivalent Retraite.

L'ACTION SYNDICALE

170 salariés de la santé et du secteur médico-social devant la préfecture, avec leurs syndicats FO, CGT et SUD, le 5 mars

La mise en place d'Agences Régionales de Santé, véritables machines de guerre contre la santé publique, la suppression de 40 000 postes et de 300 hôpitaux au nom des "territoires de santé", la part belle faite au secteur privé... Le projet de loi Bachelot et ses « dommages collatéraux » soulèvent la colère des salariés de la santé.

Un projet de loi destructeur

« Outre que cette loi va accélérer les fusions, restructurations, limiter l'offre de soin en instaurant des Communautés hospitalières de territoire, elle fait disparaître les hôpitaux locaux et les établissements privés à but non lucratif », nous déclare Jean-Jacques

PEAUD, secrétaire du syndicat départemental FO de la santé publique.

Et il poursuit : « la mise en place d'Agences Régionales de Santé remettrait en cause fondamentalement l'existence de la Sécurité Sociale telle qu'elle est organisée depuis 1945, et renforcerait son étatisation. L'objectif à terme est de privatiser la gestion du risque santé. Dans le même temps les DDASS et DRASS disparaîtraient, fondues dans les ARS. »

« NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE ! RETRAIT !

Plus de 170 hospitaliers et salariés du secteur médico-social ont manifesté à Angers, à l'appel des syndicats FO, CGT et SUD, le 5 mars, au moment du débat sur le pro-

jet de loi « Hôpital-Santé-Patients-Territoires » (projet « Bachelot ») à l'Assemblée Nationale.

« Ni amendable, ni négociable, retrait ! » ont scandé les manifestants à propos de ce projet de loi.

La délégation reçue à la préfecture à l'issue de la manifestation a réaffirmé les revendications des personnels. Les représentants FO ont précisé au représentant du préfet : « Il faudrait 1 milliard pour éponger les préendus déficits des hôpitaux. On nous dit qu'il n'y a pas d'argent mais dans le même temps des milliards sont versés aux patrons de l'automobile qui annoncent des milliers de licenciements. Nous exigeons l'abandon de tous les projets de

suppressions d'emplois à l'hôpital et de la Loi Bachelot. »

Préparer le 19 mars pour préparer la grève jusqu'à satisfaction !

« Pour nous comme pour l'ensemble des manifestants, la manifestation du 5 mars étaient une préparation à la grève interprofessionnelle du 19 », nous précise Jean-Jacques PEAUD. « La question qui se posera, et que nous poserons, très concrètement au lendemain du 19, si les revendications ne sont pas satisfaites, c'est celle de la grève jusqu'à satisfaction. Au CH-CESAME, une Assemblée Générale est prévue le 23 mars. Les salariés débattront de cette question avec leurs syndicats FO et CGT. »

« Les Français restent très attachés à l'hôpital public »

Extraits d'un sondage réalisé pour « le Parisien » et « Aujourd'hui en France », 3 mars 2009

« Êtes vous favorable ou non à la fermeture de petits hôpitaux de proximité au profit de grands hôpitaux plus éloignés mais mieux équipés ? »

Favorables

23 %

Défavorables

76 %

« Le personnel de l'hôpital public est compétent »

D'accord

93 %

Pas d'accord

6 %

L'hôpital public offre une meilleure qualité de soins en France que dans les autres pays européens »

D'accord

73 %

Pas d'accord

9 %

« L'hôpital public manque de moyens financiers et humains »

D'accord

89 %

Pas d'accord

9 %

« Demander aux hôpitaux publics d'être rentables risque de nuire à la qualité des soins »

D'accord

69 %

Pas d'accord

28 %

La différence avec 100 correspond aux « sans-opinion »

L'UD FO 49 informe

D'ores et déjà,
retenez cette date :

jeudi 18 juin

C'est celle du
Congrès de l'Union Départementale du Maine et Loire

à CORNÉ

Deux nombres :

14 milliards ; 555.

► **14 milliards** : c'est le montant en euros des bénéfiques réalisés par TOTAL pour l'année 2008

► **555**, c'est le nombre « minimum » de suppressions d'emplois, « sans licenciement secs, mais avec mobilité forcée », annoncées par le même TOTAL le 11 mars 2009.

« Moraliser l'économie de marché » ou imposer le moratoire sur les licenciements ?

La réponse est dans la question.

Nous apporterons notre réponse le 19 mars... et après !

Juridique

Un arrêt de la chambre sociale de la cour de cassation d'une grande importance

Tout syndicaliste sait que les employeurs ont toujours refusé de permettre le report des congés annuels perdus du fait d'un arrêt maladie ou accident du travail.

Cette règle est définitivement battue en brèche par la chambre sociale de la cour de cassation (arrêt cass. Soc. 24/02/2009, n°07-44.448 FS-PB) qui précise :

«... Lorsque le salarié s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre ses congés annuels au cours de l'année prévue par le code du travail ou une convention collective en raison d'une absence liée à une maladie ou à un accident du travail ou une maladie professionnelle, les congés payés acquis doivent être reportés après la date de reprise du travail. »

Remboursement des frais de transports

(L. n°2008-1330; D. n°2008-1501, circ. DGT/DSS n°5B/2009/30 du 28 janvier 2009)

L'essentiel :

Depuis le 1er janvier 2009, tout employeur :

- est tenu de rembourser, à due concurrence de 50 %, les frais d'abonnement à un service public de transports collectifs engagés par le salarié pour se rendre à son travail,

- peut rembourser, à hauteur de 200 euros par an, les frais de carburant engagés par un salarié pour se rendre à son travail.

Les modalités d'application de ces dispositions sont détaillées sur le site de l'UD (<http://fo49.neuf.fr>), espace « vos droits ».

Forfait-jours et droit de grève

(Cass. soc., 13 novembre 2008, n°06-44608)

La Cour de cassation a depuis longtemps jugé que l'exercice du droit de grève ne peut donner lieu qu'à une retenue sur salaire proportionnelle à l'arrêt de travail (Cass. soc., 8 juillet 1992, n°89-42563).

Mais qu'en était-il des cadres rémunérés au forfait-jours si leurs absences, pour grève par

exemple, étaient inférieures à une journée ou une demi-journée de travail ?

La Cour vient enfin de donner une solution (Cass. soc., 13 novembre 2008, n°06-44608): la retenue sur salaire est aussi proportionnelle pour les cadres et les salariés au forfait-jours.



Cgt-Force Ouvrière

Union Départementale du Maine et Loire

Le jeudi 19 mars grève interprofessionnelle public/privé et manifestations

Le 29 janvier, nous avons été des millions à nous mobiliser dans tout le pays et à réaliser l'une des plus grandes manifestations en Maine et Loire. Mais les réponses du président de la République et du patronat ne répondent pas aux besoins et aux revendications portées par les organisations syndicales et les manifestants.

Pour l'emploi : arrêt des licenciements.

Nous demandons un moratoire sur les licenciements économiques avec un contrôle plus strict des autorités publiques, l'interdiction des délocalisations et le rétablissement des préretraites.

Des milliards d'euros ont été trouvés pour les banques et le système financier pourtant directement responsables de la crise. Il est tant d'arrêter le massacre de l'emploi.

Dans la fonction publique, nous demandons l'arrêt des 30 000 suppressions d'emplois prévues dans le budget 2009 et l'arrêt des privatisations.

Dans la santé, tous les emplois doivent être maintenus.

Dans le cadre du chômage partiel, nous demandons le maintien du salaire net ; un plan de formations dans le cadre du contrat de travail.

- ▶ Arrêt de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).
- ▶ Abandon du projet de loi BACHELOT sur les hôpitaux et des mesures DARCOS dans l'enseignement.

360 + 26
milliards d'euros pour
les banques et les entreprises

Rien
Pour les emplois et le
pouvoir
d'achat !

Augmentation des salaires et du pouvoir d'achat.

Augmenter les salaires, les retraites, les minima sociaux c'est augmenter la consommation donc relancer l'économie.

Défendons la retraite à 60 ans et les 35 heures hebdomadaires.

Le recul de la retraite à 70 ans et l'allongement de la durée de cotisations sont inacceptables. Ils conduisent à une baisse des revenus des retraites et aggravent le chômage des jeunes. Les 35 h et la retraite à 60 ans doivent être garanties.

Défense des garanties collectives et libertés syndicales.

- ▶ Non à la remise en cause de la réduction du temps de travail.
- ▶ Retrait de la proposition de loi sur le travail du dimanche.
- ▶ Abrogation des mesures restreignant le droit de grève.
- ▶ Liberté de désignation des délégués syndicaux dans les entreprises.

200 € comme
en Guadeloupe
pour les
salaires
et les retraites

Tous en grève et aux manifestations
Jeudi 19 mars

Manifestations : ▶ Angers : 10 h 30 place Leclerc ▶ Cholet : 10 h 30 place Travot
▶ Saumur : 10 h 30 place de la mairie. ▶ Segré : 16 h 00 place du Port

<http://fo49.neuf.fr>



Cgt-Force Ouvrière

Union Départementale du Maine et Loire

Tous ensemble Le jeudi 19 mars

*Grève Interprofessionnelle
public-privé et manifestations*

- ▶ Moratoire sur les licenciements et les **suppressions d'emplois**
- ▶ Augmentation des salaires et des pensions : 200 € pour tous
- ▶ Défense de la sécurité sociale
- ▶ Défense de la retraite à 60 ans
- ▶ Défense des droits collectifs et des services publics

Manifestations le jeudi 19 mars :

Angers : 10 h 30 place Leclerc

Cholet : 10 h 30 place Travot

Saumur : 10 h 30 place de la mairie

Segré : 16 h place du Port